



Migrer la voix vers l'IP : les vraies options

Migrer la téléphonie vers l'IP n'est pas remplacer une ligne par une autre. C'est un changement d'architecture. La voix cesse de transiter par un circuit dédié pour voyager, sous forme de paquets, sur le réseau de données. Cette bascule ouvre plusieurs trajectoires, dont le choix engage pour plusieurs années.

Le préalable : le réseau

Avant toute solution de téléphonie, une condition. La voix sur IP partage désormais le réseau avec l'ensemble des usages de données. Un débit élevé ne suffit pas : la voix exige de la stabilité.

Trois paramètres priment sur le débit brut : la latence, la gigue — la variation de la latence — et le taux de perte de paquets. Une ligne rapide mais instable dégrade la voix là où une ligne plus modeste mais régulière la préserve. C'est pourquoi un audit réseau précède utilement le choix d'une solution.

Trajectoire 1 : prolonger l'existant

La première voie consiste à conserver l'installation téléphonique en place — postes, standard — et à l'adapter à l'IP au moyen d'une passerelle.

Pour un autocommutateur analogique, une passerelle IP le raccorde au réseau nouvelle génération sans le remplacer. Pour des équipements analogiques isolés, l'adaptateur téléphonique analogique joue le même rôle.

Cette voie limite l'investissement initial et perturbe peu les usages. Elle constitue une transition, non une cible : elle maintient une architecture ancienne dont le remplacement n'est que différé.

Trajectoire 2 : refondre

La seconde voie reconstruit la téléphonie autour d'une architecture IP native. Deux modèles.

L'IPBX sur site

Un standard téléphonique IP, installé dans les locaux de l'entreprise. Elle en garde la maîtrise et l'hébergement. Ce modèle convient aux organisations disposant de compétences internes et souhaitant conserver le contrôle de leur infrastructure.

Le trunk SIP

Un lien qui raccorde le standard — existant ou IP — au réseau téléphonique via internet. Il remplace les accès Numéris T0 et T2 dont la commercialisation a cessé. Souvent la brique de transition pour les entreprises équipées d'un standard qu'elles ne veulent pas remplacer immédiatement.

La téléphonie hébergée

Le standard n'est plus dans l'entreprise mais dans le réseau de l'opérateur. L'entreprise s'affranchit de l'hébergement et de la maintenance ; elle dépend en contrepartie de son prestataire et de la qualité de son accès internet.

Prolonger coûte moins à l'achat et davantage à terme. Refondre coûte davantage à l'achat et ouvre des usages nouveaux. Le bon arbitrage dépend de l'état de l'existant, de l'échéance de fermeture et des usages visés à deux ou trois ans.

Un choix qui n'est pas que technique

Le cas des équipements spéciaux

Quelle que soit la trajectoire, les équipements non-voix appellent un traitement distinct. Un fax, une téléalarme, un terminal de paiement analogique ne migrent pas comme un poste téléphonique.

Pour les terminaux de paiement, l'Arcep rappelle que tous les matériels installés depuis le 1^{er} janvier 2016 intègrent la fonction IP. Le problème se concentre sur les parcs anciens. Pour les autres équipements, l'adaptateur analogique offre une solution de continuité, sous réserve de la question de l'alimentation de secours.

La continuité électrique

Un point que la migration voix ne doit pas occulter. La ligne analogique restait alimentée par le

réseau lors d'une coupure de courant. Une solution IP dépend d'une box et d'une alimentation locale.

Pour tout usage critique — téléassistance, ligne de sécurité, dispositif d'alerte — la bascule vers l'IP impose de prévoir une alimentation de secours qui n'existait pas auparavant. Ce coût doit entrer dans le chiffrage.

L'ordre des opérations

Une migration voix suit une séquence éprouvée : audit du réseau et des usages, choix de la trajectoire, récupération des identifiants opérateur des lignes à conserver, portage des numéros, déploiement, recette, puis résiliation des lignes cuivre.

Le portage des numéros est la phase la plus fréquemment sous-estimée. Ses délais s'allongent à l'approche des échéances de lot, quand la demande afflue. C'est un argument de plus pour ne pas attendre la fermeture commerciale de sa commune.

Sources

- Arcep, *Que va changer la fermeture du réseau cuivre pour les professionnels ?*
- Orange Business, publications relatives à la transition du RTC vers l'IP
- Fédération française des télécoms, livre blanc sur la transition des usages spéciaux

Cet article présente les grandes options de migration. Le choix pertinent dépend de l'existant, des usages et des contraintes propres à chaque organisation. Il ne se substitue pas à une étude technique tenant compte de votre situation.

Portée de cet article

Pour aller plus loin

- [Trunk SIP : ce qu'un décideur doit comprendre avant de signer](#)
- [RNIS : le compte à rebours pour les autocommutateurs](#)
- [Résilience de la voix sur IP : que se passe-t-il en cas de coupure ?](#)
- [La téléphonie d'entreprise bascule vers le cloud](#)

Article révisé le 26 juillet 2026 par FinDuCuivre.info

<https://finducuire.info/migrer-voix-vers-ip-options/>